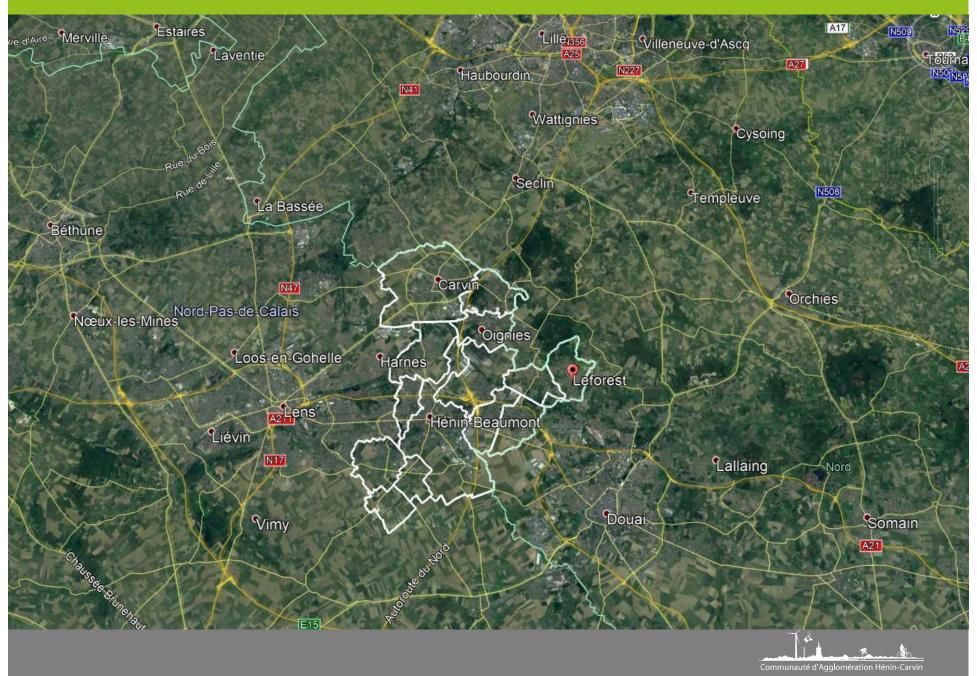
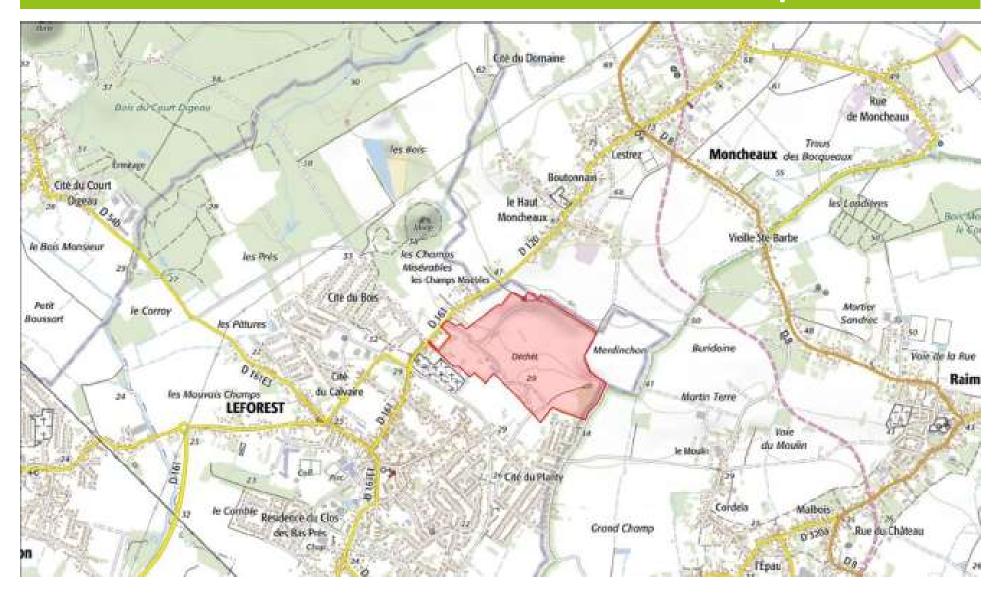


Localisation du site

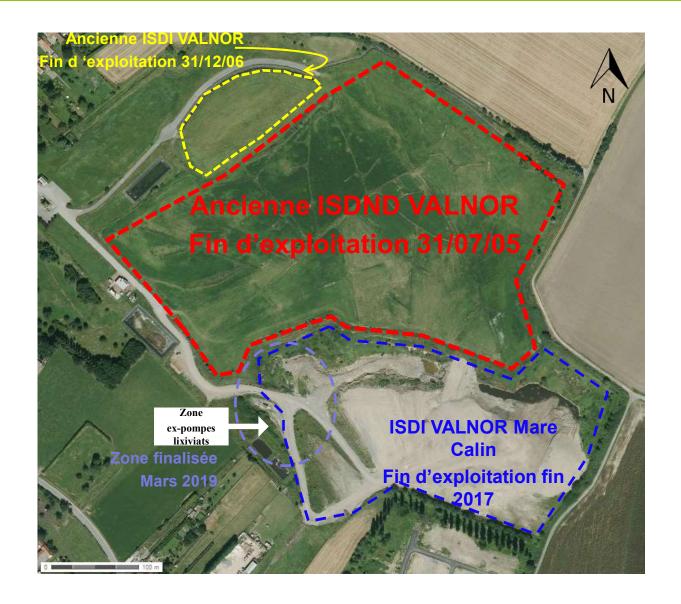


Ancien Centre d'Enfouissement Technique



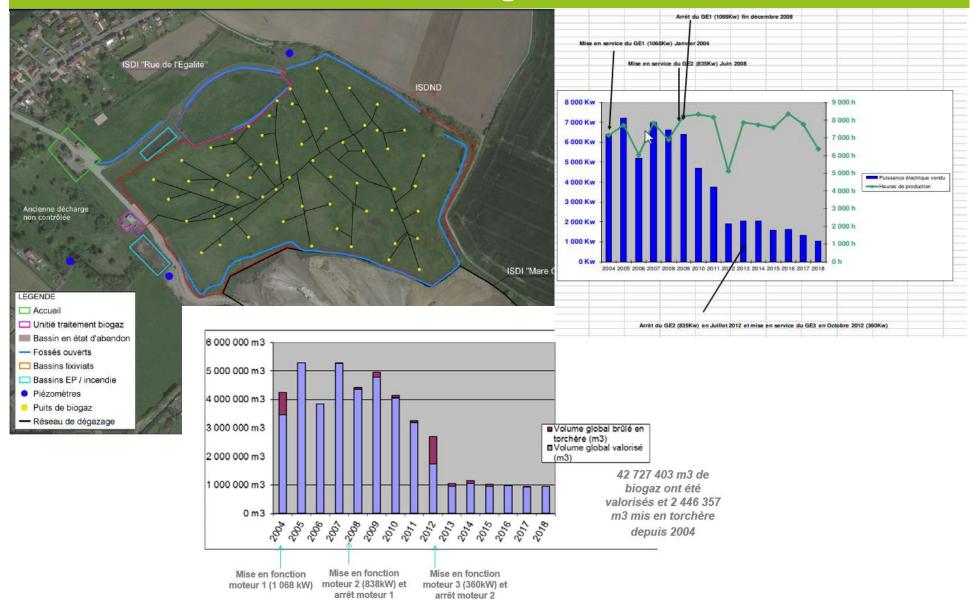


Ancien Centre d'Enfouissement Technique



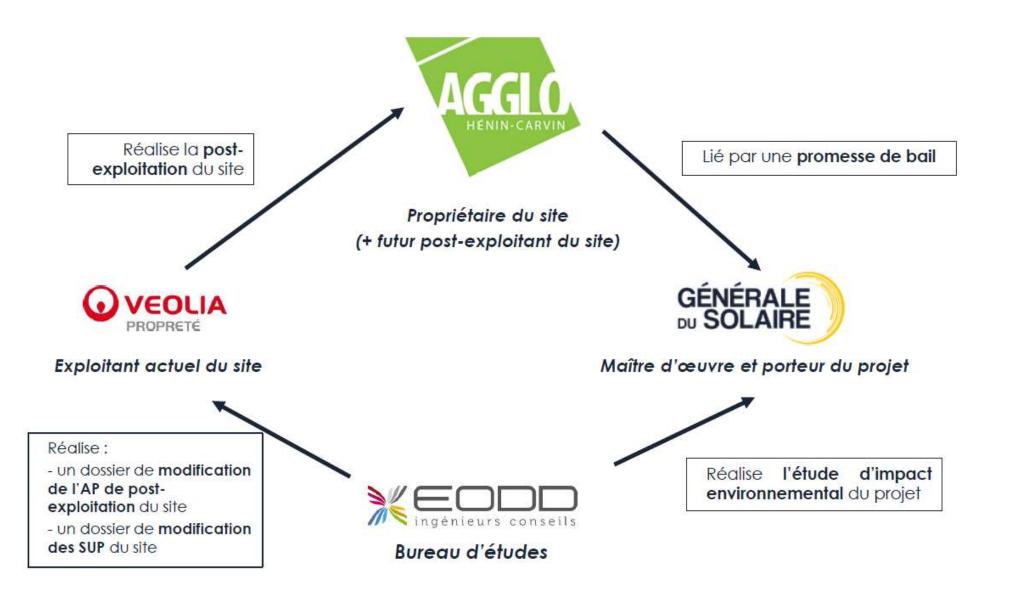


Production de biogaz ⇒ **Electricité**



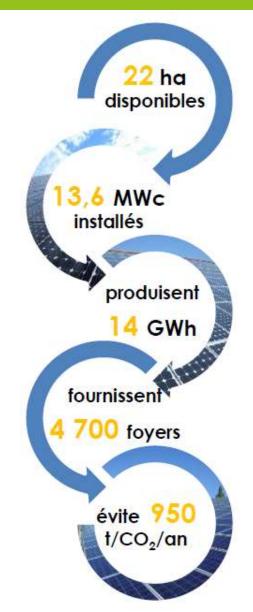


Intervenants





Projet de centrale photovoltaïque









Projet de centrale photovoltaïque

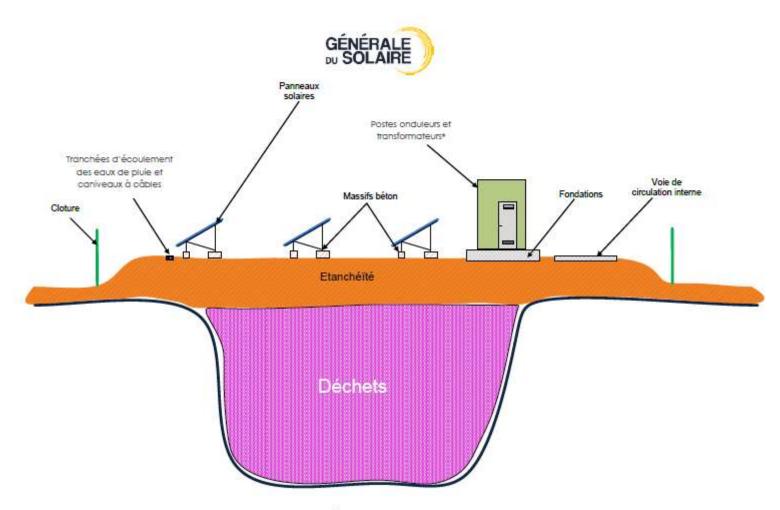


Figure 18 : Illustration schématique de la centrale vue en coupe



Projet de centrale photovoltaïque



Bilan Ecologique

Puissance du générateur (kWc) 13 972 kWc

Production annuelle estimée (kWh) 14 533 000 kWh/an

Surface photovoltaïque 87 972 m²

Consommation équivalente à :

4 845 foyers

(sur base d'une consommation de 3000 kWh/an par foyer)

Consommation d'énergie primaire (MJ)

117 364 800 kWh

(sur base d'une consommation de 30 000 MJ/kWc 1, 2)

Consommation d'énergie finale (kWh)

34 930 000 kWh

(sur base d'une consommation de 2500 kWh/kWc 1.2)

Temps de retour énergétique de l'installation

Pour qu'une énergie soit qualifiée de « renouvelable », elle se doit de produire beaucoup plus d'énergie que celle dont elle a besoin au cours de son cycle de vie. Le « temps de retour énergétique » correspond au ratio entre l'énergie totale consommée au cours de sa fabrication, de son transport, de son installation, de

son recyclage et l'énergie produite annuellement.

988,24 t.CO2 éq (sur base de 68 g.CO₂ éq /kWh ^{s, s})*

Emissions de CO₂ évitées par an, en Europe:

Emissions de CO₂ évitées par an, en France:

4 766,82 t.CO2 éq

(sur base de 328 g.CO₂ éq /kWh, selon étude PwC 2013)

Déchets radioactifs évités par an : 174,40 g

(sur une moyenne en France de 0,012 g/kWh - source : fr.edf.com)

Distance équivalente d'un véhicule classe 1 par an 7058,71 km

(sur base émissions 140 gC02/km) soit 428 A/R Paris-Pékin

Distance équivalente d'un trajet en avion par passager, par an

(sur base émissions 90 gC02/km/passager) soit 349 A/R Paris-Sydney

Retombée économique

Le projet sera de nature à générer une taxe d'aménagement, dont le montant de l'assiette est fixé à hauteur de 10 € par m² de panneaux photovoltaïques installés.

La taxe est partagée par LEFOREST et le Pas-de-Calais suivant des taux distincts, qui sont votés annuellement. En 2016, le taux pour LEFOREST est fixé à 4%, et celui du département du Pas-de-Calais est fixé est à 1,8 %.

Ainsi, sur la base d'une valeur d'assiette estimée à 764 336 €, la taxe se répartira de la manière suivante :

- √ 30 573 € pour la Commune,
- √ 13 758 € pour le Département.

Le loyer annuel proposé est de 1500€/ha, soit 27 000 €/an, soit 3% du chiffre d'affaires réalisé par la centrale photovoltaïque.

une taxe IFER à hauteur de 92 278 €

Cette taxe est répartie à parts égales entre l'EPCI (46 139 €) et le département du Pas-de-Calais

Pour ce projet, la CET annuelle moyenne a été estimée à environ 6 698 €

La taxe foncière a été estimée à ce stade de l'étude par comparaison à d'autres projets en cours à 3 233 € annuels, répartie entre la Commune (taux 2016 : 34,35 %), l'Intercommunalité (taux 2016 : 5,68 %) et le Département (taux 2016 : 22,26 %).

+ contribution à l'économie locale lors des travaux et de la maintenance (10 M€)



Planning Projet

